

Est-ce un abus de langage lorsque nous parlons de “cosmétique” pour animaux ?

Éclairage en ce qui concerne la Réglementation des produits pour l'hygiène et le soin de nos amis à quatre pattes.

Comment démêler le vrai du faux entre ce que nous pouvons lire sur les sites, les blogs, etc. A ce jour, rappelons que ces produits ne sont pas considérés comme des produits cosmétiques. En effet, comme le définit le Règlement 1223/2009, un produit cosmétique est :

“ Une substance ou un mélange destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (l'épiderme, les systèmes pileux et capillaire, les ongles, les lèvres et les organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales, en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles”

Donc oui, lorsque nous parlons de cosmétiques pour animaux il s'agit d'un abus de langage ! A ce jour, face à un “vide juridique”. Même si le produit n'est pas destiné à la peau humaine dans son utilisation, il est appliqué par le propriétaire de l'animal, le toiletteur ou le vétérinaire, donc en contact avec les mains des personnes qui appliquent le (ou les) produits. Les propriétaires utilisent donc des produits pour lesquels la liste des ingrédients sur l'étiquette n'est pas obligatoire.



Doit-on considérer ce produit comme un cosmétique dont l'exposition ne concerne “que” les mains des propriétaires ?



Nous pouvons nous poser la question du risque professionnel encouru pour les éleveurs ou les toiletteurs qui vont prendre soin de plusieurs animaux par jour.

Quelles sont les conséquences d'une utilisation répétée de produits non évalués pour la sécurité d'utilisation pour l'homme ?

Concernant la marque d'excellence LOOKCARE nous avons souhaité faire évaluer la sécurité d'utilisation de nos soins en usage intensif professionnel.

Le laboratoire international indépendant que nous avons mandaté a démontré dans son étude que les soins LOOKCARE sont considérés comme sans risque pour la santé humaine du professionnel et que ces produits présentent un niveau de sécurité conforme.

Rappelons qu'il existe une réglementation général sur la sécurité des produits. Elle concerne tous les produits de consommation sur le marché européen. Est-elle suffisante pour ces produits spécifiques ?

Lorsque l'on regarde ce qui existe sur le marché, il y a de quoi se posent des questions quant à la composition de certains d'entre eux qui en plus peut se révéler très évasive et maintenir l'utilisateur dans le flou ! la dénomination “base lavante douce” dans une liste des ingrédients en est un exemple !

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale en juillet 2026 (loi N°1711). Elle vise à moraliser la composition des produits “cosmétique” pour animaux et à assurer une sécurité d'utilisation pour le consommateur, en suivant les exigences du Règlement Européen applicable aux produits cosmétiques pour les humains.

Développer des produits destinés aux animaux, chiens, chats, chevaux, et autres est un challenge technique et sécuritaire.





Les problèmes dermatologiques cutanés explosent chez les animaux de compagnie en font l'objet de nombreuses consultations vétérinaires.

Toutefois, les topiques médicamenteux peinent à évoluer et la cortisone reste une molécule largement prescrite par les vétérinaires, molécule dont les effets secondaires sont loin d'être anodins...

Développer des produits cosmétiques pour animaux, est un exercice complexe :

- Un produit destiné au chien n'est pas forcément adapté aux chats.
- La peau du chien et la peau du chat ont des caractéristiques particulières qu'il faut respecter.
- Certaines molécules peuvent être toxiques pour le chien et/ou le chat.
- Ce qui est bon pour l'homme (même pour les bébes et enfants) ne l'est pas pour autant pour nos compagnons à quatre pattes.
- Quels sont les ingrédients à proscrire ? A éviter ?
- Faut-il parfumer le produit ou non ?
- Évaluation de la sécurité du produit pour un usage par le propriétaire (contact avec les mains, produit rincé ou non ?), pour un usage professionnel, etc.



La société EXTEMPOREL qui commercialise la marque LOOKCARE est honorée d'avoir intégré la FRENCHCARE, qui est une communauté d'excellence dédiée à la santé pour tous.



Cette reconnaissance nationale fait écho avec les valeurs que je porte dans mon métier avec mon équipe. Nous avons à coeur de proposer des soins de haute qualité qui respectent la santé des animaux et celle des utilisateurs.



Corinne Rodriguez

Cosmétologue et créatrice de la marque d'excellence LOOKCARE



lookcare@icloud.com



06 14 42 30 70



lookcare.fr

[lookcare_fr](https://www.instagram.com/lookcare_fr)

LOOK CARE

